

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU VENDREDI 25 JUIN 2021

L'an deux mille vingt un, le vingt-cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Polyvalente du Château, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur François SOUBEYRAND.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2021.

Présents : Mesdames Myriam BERT, Véronique CROS, Amandine JAUBERT, Nathalie LA FATA, Amélie MOUNIER, Nadine POINT, et Messieurs Frédéric DUVERT, Raynald LAPLANCHE, David LOUPIAC, Ludovic ROUSSET, Bruno ROUX, François SOUBEYRAND et Thomas SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir :

- Monsieur Benjamin BANCEL avec pouvoir à Monsieur Raynald LAPLANCHE,
- Monsieur Florian DUMAS avec pouvoir à Monsieur François SOUBEYRAND.

Madame Nadine POINT a été nommée secrétaire de séance.

M. le Maire adresse un message de bienvenue aux membres du Conseil municipal, aux représentants de la presse et aux 2 représentantes du collectif pour une transition citoyenne de Désaignes.

Moratoire sur la 5G

Après l'exposé technique de M. Thomas SOUBEYRAND et l'intervention de deux membres du collectif désaignois pour une transition citoyenne, le Maire donne lecture du texte de motion proposé :

« Nous, élus de la commune de Désaignes, demandons un moratoire sur la mise en place des infrastructures et équipements relatifs à l'implantation de la 5G sur les bandes 3,5 GHz et 26 GHz sur notre territoire.

Aujourd'hui ce déploiement accéléré se fait avant d'avoir obtenu des informations robustes quant aux risques sanitaires induits pour la population.

Les conclusions du rapport définitif de l'Anses (avril 2021) sur les potentiels risques des champs électromagnétiques de la 5G sur la santé, pointent une méconnaissance des effets dans les bandes 3,5 GHz et 26 GHz.

De plus il est regrettable que ce déploiement s'opère sans l'association de la population. Par respect de la prise en compte de la parole citoyenne, nous souhaitons la tenue d'un débat argumenté et objectif sur la question de la 5G.

Par ailleurs s'il ouvre des possibilités d'usages améliorés et d'innovations économiques, il suscitera un renchérissement considérable de notre facture énergétique.

Nous souhaitons ajouter que notre priorité doit être la lutte contre la fracture numérique. Le déploiement de la fibre optique est loin d'être effectif sur l'ensemble de notre commune et notamment de notre village et de la même manière, seule une partie de la population a accès au réseau 4G. Cela pénalise grandement l'activité économique à une période où le télétravail est en plein essor.

Dans le contexte actuel de déploiement à marche forcée de la 5G, c'est un positionnement de prudence : la municipalité veut simplement s'assurer qu'il s'agit d'un progrès au bénéfice du bien commun et non d'un préjudice pour ses concitoyen.ne.s ».

Le Conseil municipal, à la majorité suivante (7 contre, 5 pour et 3 abstentions), se prononce donc contre le moratoire proposé.

Assistance à la révision du PLU : marché déclaré sans suite

Le Maire rappelle qu'une consultation avait été lancée, avec l'assistance du CAUE de l'Ardèche (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement), afin de choisir un bureau d'études chargé de préparer la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Il explique que 7 offres ont été reçues mais que, pour diverses raisons, elles n'ont pu être comparées : absence d'étude environnementale dans le règlement de la consultation (obligatoire depuis décembre 2020), pas de tranches optionnelles pour les dossiers CDNPS et CDPENAF, bordereau de prix modifié par les candidats admis à négocier...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déclarer sans suite le marché d'assistance et de conseil à la révision du PLU et autorise le Maire à relancer la procédure.

Acquisition d'un tracteur neuf

Monsieur Frédéric DUVERT rappelle que la commune a vendu le tracteur d'occasion Mercedes en vue d'acheter un tracteur neuf pour effectuer entre autres, la remise en état des chemins, des travaux de débroussaillage et de déneigement, l'entretien du site de dépôt des déchets verts, du transport...

Il présente au Conseil municipal les 4 propositions obtenues et précise que l'offre la plus avantageuse est celle de la SARL ROSTAIND d'un montant de 81 600 € TTC, correspondant à un tracteur neuf avec inverseur hydraulique, relevage électronique, chargeur, fourche à palettes, godet à terre et plaque SETRA pour installation d'une étrave.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la SARL ROSTAIND (07270 Saint-Basile).

Rapport annuel 2020 sur les services « Eau potable-Assainissement »

Le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers.

Il précise notamment les points suivants :

- la consommation d'eau facturée en 2020 est restée stable par rapport à 2019 (environ 43.000 m3),
- le coût moyen d'une facture d'eau est de 278 € TTC (sur la base d'une consommation de 120 m3),
- l'importance de poursuivre l'entretien du réseau d'eau (80 km de canalisations) afin de réduire les fuites,
- la commune dispose d'une ressource suffisante et de qualité, dont il faut faire bon usage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de la commune.

Demande de subvention auprès du Département pour le déneigement de l'hiver 2020/2021

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter l'aide financière du Département de l'Ardèche pour les travaux de déneigement réalisés sur la voirie communale durant l'hiver 2020/2021. Sont pris en compte les achats de fournitures (sel, pouzzolane...) ainsi que les travaux réalisés en régie et par des prestataires privés, ce qui a représenté un montant total de 11 348,67 € TTC.

Location d'un marabout aux particuliers

Le Conseil municipal, à la majorité suivante (6 pour, 4 contre et 5 abstentions), se prononce contre la location d'un marabout communal aux particuliers résidant sur son territoire, avec assistance au montage et démontage par un agent de la collectivité.

Tarifs de location de matériels

A l'unanimité, le Conseil municipal vote les tarifs suivants pour la location de table et banc, applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 : 1 table = 2 € ; 1 banc = 1 €.

Participation aux frais de mise à disposition de salles communales à l'Association Culturelle de Désaignes

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler totalement la participation 2020 demandée à l'ACD (500 €) au titre des frais de mise à disposition de salles communales, l'association n'ayant pu mettre en place ses activités habituelles compte tenu de la crise sanitaire.

Demandes de subventions

A la majorité suivante (12 pour, 1 contre et 2 abstentions), le Conseil municipal vote les subventions suivantes :

- 800 € à l'association « Musiques aux Sources » pour l'organisation de « L'Estivale Musiques aux Sources » prévue le 3 juillet 2021,
- 500 € à l'association « Zik en Dez » en vue du festival Dez'Arts Deziks prévu du 23 au 25 juillet 2021 et réalisé en co-production avec d'autres associations.

Convention de mise à disposition d'un local

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure une nouvelle convention avec Madame Michèle PERROT d'une durée de 1 an à compter du 1^{er} juillet 2021, en vue de la mise à disposition d'un local situé "Rue Eugène Goy".

Informations et questions diverses

- M. le Maire présente au Conseil municipal un devis afin de descendre, sans la démonter, l'horloge du clocher de l'église.
- M. Frédéric DUVERT détaille le programme des travaux de voirie 2021 qui vont concerner les quartiers de Presles et l'Hermet, du cimetière au lotissement du Colombier et le chemin des Guillauds à La Blachette. Malheureusement toutes les demandes ne pourront être satisfaites, ces travaux représentant déjà un budget de plus de 95.000 € TTC.
- La baignade est terminée et un maître-nageur assurera la surveillance du plan d'eau du 1^{er} juillet au 31 août. Le feu d'artifice, précédé d'une retraite aux flambeaux, sera tiré depuis la baignade le mardi 13 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Fait à Désaignes, le 30 juin 2021.

Le Maire,

François SOUBEYRAND.

